Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250511-DE

2025-051

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **18**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY Pierre CHOUPEAUX, Jean-Pierre VARNIER, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Patrick JAGOREL, Chantal BOUHIER, Claire SERRE .

Procurations :
Emilie GICQUEL à Céline AUFFRAY
Laetitia HENRY à Franck CHAMPAGNE
Gaelle SCHOUMAKER à Didier LE VEXIER

Absent :
Chantal BOUHIER

Secrétaire de séance : Pierre CHOUPEAUX
Date d'envoi de la convocation : 6 Novembre 2025
Date de l'affichage : 18 novembre 2025

Révision du loyer local paramédical

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Brandan met à disposition des professionnels de santé des locaux à usage paramédical. Conformément aux dispositions de la convention d'occupation, le loyer est révisable annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.
L'ILAT du premier trimestre 2025 a enregistré une hausse de **1,60 %** par rapport à l'année précédente (indice 1.016)

Proposition :

Il est proposé de fixer le loyer à 254 €.

Monsieur le Maire indique que les problèmes d'odeur d'égout qui avaient pu apparaître avaient été causés par une casse de tuyau lors d'une intervention de la SAUR. Le problème a depuis été réglé.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250511-DE

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 18	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Le Maire

